

*Avec le prélèvement automatique,
vos règlements en toute tranquillité.*

Pour simplifier vos démarches administratives, la Mairie propose de prélever sur votre compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne, le montant des factures relatives à la restauration scolaire et aux accueils périscolaires et de loisirs.

Le prélèvement automatique est en effet un moyen de paiement :

Sûr : vous n'avez plus à envoyer de courrier en Trésorerie ; vous êtes sûr de payer dans les délais demandés, même lorsque vous êtes absent.

Simple : les factures vous sont adressées par la Trésorerie ; vous connaissez la date et le montant exact du prélèvement.

Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement est automatiquement reconduit.

Souple : vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postale : vous prévenez la Mairie, vous établissez une nouvelle autorisation de prélèvement et vous fournissez un nouveau RIB.

Vous souhaitez renoncer à votre contrat de prélèvement : adressez une simple lettre à la Mairie un mois avant la prochaine échéance.

Comment faire ?

Il vous suffit, au moment des inscriptions aux activités, ou à tout autre moment, de déposer en Mairie l'autorisation de prélèvement automatique complétée et signée, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne.

Vous bénéficiez ainsi du prélèvement automatique dès votre prochaine facture.

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

Nom, prénom et adresse du débiteur	Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter

COMPTE A DEBITER				Nom et adresse du créancier
Codes		N° du compte	Clé RIB	MAIRIE DE PLEDRAN 6 rue du Centre - BP 5 22960 PLEDRAN
Etabliss.	Guichet			

Date : Signature :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération N° 80 du 01/04/89 de la Commission informatique et libertés.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

N° national d'émetteur
525365

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Nom, prénom et adresse du débiteur	Nom et adresse du créancier
	MAIRIE DE PLEDRAN 6 rue du Centre - BP 5 22960 PLEDRAN

COMPTE A DEBITER				Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter
Codes		N° du compte	Clé RIB	
Etabliss.	Guichet			

Date : Signature :

Renvoyer les 2 parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE).